

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2025 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**  
Frédéric Broué  
Hugo Berthelet  
Nathalie Dion  
Chantal Gauthier  
Sylvain Marinier  
Marc Tassé  
Brigitte Voss

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 20 h 05.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2025-12-617

2. Adoption - Prévisions budgétaires - Exercice financier 2026 - Ville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville le 5 décembre 2025, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

Il est proposé

ET RÉSOLU

- 1. que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026, telles que déposées par le trésorier par intérim pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- 2. que le trésorier par intérim soit autorisé à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2026;
- 3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant en accompagnement du compte de taxes 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-12-618

3. Adoption - Programme triennal des immobilisations - Exercices financiers 2026-2027-2028 - Ville

| Initiales |          |
|-----------|----------|
| Maire     | Greffier |
|           |          |

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville le 5 décembre 2025, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2026-2027-2028 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant accompagnant le compte de taxes 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. Période de questions sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire, les membres du conseil municipal ainsi que les fonctionnaires présents répondent aux questions des personnes présentes.

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 20 h 06.

\_\_\_\_\_  
Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

\_\_\_\_\_  
La greffière,  
Me Stéphanie Allard

| Initiales |          |
|-----------|----------|
| Maire     | Greffier |
|           |          |